

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE DM 27.06.2025 - Prise en charge des pensions
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Didier Milis
Conseiller communal
Boulevard Louis Mettewie, 93 bte 24
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 12/09/2025

Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 27/06/2025 relative à la prise en charge des pensions.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 27/06/2025 relative à la prise en charge des pensions.

Le plan ARIZONA, tel qu'il a été présenté à ce stade par Brulocalis lors du dernier séminaire des Receveurs communaux, vise essentiellement à renforcer la soutenabilité des pensions statutaires au sein des pouvoirs locaux, dans un contexte de vieillissement du personnel et d'alourdissement structurel des cotisations de responsabilisation. Ce plan introduit, entre autres, un mécanisme différencié de solidarité entre entités locales, diminution de la cotisation à 30%, avec des critères d'éligibilité ciblant prioritairement les grandes villes dépassant les 100.000 habitants.

À ce jour, Molenbeek-Saint-Jean ne fait pas partie des communes visées par les mesures spécifiques de compensation ou d'accompagnement annoncées dans le cadre du plan ARIZONA, en raison de sa taille démographique. En effet, les mesures prévues dans ce plan s'appliquent en priorité aux villes ou communes de plus de 100.000 habitants, ce qui exclut notre commune (qui compte environ 98.365 habitants et se positionne 11 ième commune, ne dépasse pas officiellement ce seuil, tel que retenu dans les textes de référence).

Aucun chiffrage officiel n'a été communiqué à ce jour par les autorités compétentes quant à une éventuelle aide financière pour Molenbeek dans ce cadre précis. Toutefois, nos services financiers suivent de près l'évolution des discussions au niveau régional et fédéral, notamment au sein de la CIBE (Conférence Intercommunale Bruxelloise de l'Énergie) et de la VVSG (Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten) pour la Flandre, afin de détecter toute ouverture ou adaptation des critères qui permettrait à des communes comme la nôtre d'en bénéficier.

Nous plaçons pour que tout dispositif d'accompagnement tienne également compte de la vulnérabilité socio-économique des territoires et du rôle essentiel des services publics de proximité dans les zones urbaines à forte densité, indépendamment du seuil démographique formel. Nous restons évidemment à disposition pour toute information complémentaire et ne manquerons pas de tenir le Conseil informé de toute évolution concrète dans ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

INTERPELLATION DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Introduite par : **MR – VLD – Didier MILIS - Conseiller communal**

Date du Conseil communal : **18/06/2025**

Date de rédaction : **24/05/2025**

Date de d'introduction : **24/05/2025**

Envoyée à :

- **Via mail : Président du Conseil communal** : hrahali@molenbeek.irisnet.be
- **Via mail : Secrétariat communal** : nvandepuut@molenbeek.irisnet.be;
jlmarchal@molenbeek.irisnet.be ; secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be ; mgarcia-fernandez@molenbeek.irisnet.be
- **Via courrier** :

Transmis par : Chef de groupe Didier MILIS

Objet : Prise en charge des charges de pension : Molenbeek bénéficie-t-elle d'un accompagnement adapté ?

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Des informations relayées récemment dans la presse soulèvent des questions importantes concernant le soutien prévu pour les communes face à la hausse des charges liées aux pensions du personnel local.

Il apparaît que certaines communes pourraient bénéficier d'un accompagnement financier, sur base de critères techniques et démographiques spécifiques. Dans ce cadre, plusieurs interrogations émergent concernant la situation de Molenbeek.

Notre commune, qui connaît une forte densité de population et une composition particulière de son personnel, pourrait, selon certains éléments, ne pas répondre pleinement à ces critères, ou n'en tirer qu'un bénéfice limité.

Afin de clarifier la situation, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Molenbeek figure-t-elle parmi les communes éligibles à ce soutien ?
2. Un chiffrage a-t-il été réalisé concernant le montant éventuel que notre commune pourrait percevoir ?
3. Le Collège a-t-il entrepris des démarches spécifiques pour défendre les intérêts de la commune et faire valoir sa situation ?

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, et au regard des enjeux de continuité de nos services publics, il me semble important que le Conseil communal dispose d'une vision claire et précise de la situation.

Je vous remercie pour vos réponses,

Didier MILIS

Conseiller communal

Chef de groupe